



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : ECOLOGIE URBAINE

Abeille sentinelle de l'environnement - Évolution du dispositif "pots de miel"

Adhérente au programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » initié par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, Dijon métropole confie à un réseau d'apiculteurs locaux la gestion d'une dizaine de ruchers répartis sur le territoire. Plusieurs sites de la ville de Dijon accueillent ces ruchers (Parc de la Colombière, La Vapeur, Jardin de l'Arquebuse, médiathèque Champollion, les Valendons, Parc des carrières Bacquin, Toison d'Or, Combe à la Serpent, La Maladière, Fontaine d'Ouche). Les abeilles butinant dans leur environnement immédiat, le miel ainsi produit ainsi que les animations pédagogiques proposées par le Jardin de l'Arquebuse et ses partenaires participent activement à la sensibilisation des citoyens à l'importance de la pollinisation et à la diversité végétale. Pour la cinquième fois consécutive, Dijon a été distinguée par le label APlcité® « 3 abeilles » - la plus haute reconnaissance pour une démarche exemplaire.

En 2024, la Ville de Dijon a renouvelé ses conventions avec Dijon métropole et les référents apicoles des « ruches sentinelles ». Une réflexion a alors été engagée pour inscrire ce programme dans une démarche plus vertueuse pour l'environnement avec l'adoption d'un nouveau contenant pour le « Miel de Dijon métropole » et son intégration dans un cycle de réemploi.

A compter de la récolte 2025, un pot unique de 250 grammes remplacera les formats précédents de 125 grammes et 500 grammes. Ce nouveau format répond mieux aux usages des familles, aux goûters sur le temps périscolaire et aux besoins des animations, tout en permettant une réduction des matériaux utilisés. Dans une logique de réemploi, les pots achetés par les citoyens pourront être rapportés aux accueils du Jardin de l'Arquebuse. Ils seront ensuite confiés à un prestataire chargé de leur nettoyage avant remise aux apiculteurs. Une nouvelle étiquette sera apposée sur les pots afin d'informer les usagers des modalités de réemploi des pots vides.

Il est proposé de fixer le nouveau prix public à 5 € pour ce pot de 250 grammes, en vente au Planétarium de la ville de Dijon et dans d'autres lieux municipaux. La régie du Jardin de l'Arquebuse encaisse les recettes issues de la vente des pots de miel, qu'elle reverse ensuite à Dijon métropole, en charge de la coordination du programme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la nouvelle tarification unique pour les pots de 250 grammes à 5 € le pot en vente au Planétarium et dans d'autres lieux municipaux.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	